DEL2026-107

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20261113-DEL2026_107-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	19

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 6 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BÈGUE Kristen, Mme FORIN Laurence, M. DELAPORTE Christophe, Mme LE GOFF Lydia, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, Mme FIGLAREK Sylvie, Mme BUSSIÈRE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie, Mme MAUGEY Davine.

Pouvoirs : M. ARTIGE Jean-François (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), Mme FOURRIER Geneviève (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), M. DHEERE Christophe (pouvoir à Mme BÈGUE Kristen) M. LE LEUCH Éric (pouvoir à M. SERMIER François).

Date de convocation : 6 novembre 2026
Secrétaire de séance : M. DELAPORTE Christophe

107-2026 Décision modificative n°2 – Budget ZMEL

Afin d'assurer le financement d'un véhicule, il est proposé de transférer des crédits du budget ZMEL vers le budget des ports par l'intermédiaire de la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Compte	Intitulé du compte	Montant
20	204141	Communes membres du GFP	+ 10 000,00 €
21	2182	Matériel de transport	- 9 000,00 €
21	212	Agencement et aménagement de terrains	- 1 000,00 €

La subvention d'équipements sera amortie de façon linéaire sur une période de 5 ans à partir du 1er janvier 2027.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 novembre 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** la décision modificative telle que présentée ci-dessus et dire qu'elle sera applicable à compter du vote du conseil municipal ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La secrétaire de séance
M. DELAPORTE Christophe

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 12 novembre 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE ST PIERRE QUIBERON (MORBIHAN)